

À l'international

UNION EUROPÉENNE

476

Droit des actionnaires des sociétés cotées : directive

Cons. UE, communiqué, 3 avr. 2017

Le Conseil de l'Union européenne a annoncé, le 3 avril 2017, l'adoption de la directive renforçant l'engagement des actionnaires dans les grandes entreprises européennes. Ce texte modifie la directive 2007/36/CE sur l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées. La nouvelle directive fixe des exigences spécifiques afin de susciter l'engagement des actionnaires sur le long terme et de renforcer la transparence de cet engagement. Ces exigences s'appliquent dans différents domaines.

EUROPE

477

4^e congrès des Notaires d'Europe : droit européen des consommateurs et des sociétés

Conseil des notariats de l'Union européenne, communiqué, 31 mars 2017

Le 4^e Congrès des Notaires d'Europe se tiendra à Saint-Jacques de Compos-



telle du 5 au 7 octobre 2017, indiquent les notaires d'Europe, où plus de 700 participants sont attendus.

Cette édition aura pour thème « *Le droit de l'UE au service des citoyens* », avec comme objectif d'analyser le droit européen civil et commercial et de faire des propositions législatives concrètes aux institutions européennes. Plus particulièrement, deux volets seront abordés : l'un sur la protection des consommateurs dans l'environnement numérique, l'autre sur le transfert des sièges sociaux au sein de l'UE.

• **Ndlr** : V. *infra* JCP N 2017, n° 16, act. 479.

PROPRIÉTÉ

478

Conférence de la Banque mondiale sur « la gouvernance responsable des terres »

Conseil des notariats de l'Union européenne, communiqué, 21 mars 2017

La Banque mondiale a organisé, du 20 au 24 mars 2017, sa 18^e conférence an-

nuelle sur les terres et la pauvreté (« Land and Poverty »), avec pour thème « Gouvernance responsable des terres : vers une approche pragmatique », indique un communiqué des Notaires d'Europe.

À cette occasion, le mercredi 22 mars, le notariat européen a été convié pour une intervention sur le thème « Blockchain - Est-ce que cette nouvelle technologie peut vraiment révolutionner le système d'enregistrement des terres ? ».

Me Dominik Gassen, notaire allemand et président du groupe de travail « Nouvelles Technologies » du CNUE, et M. Maurice Barbieri, président du Comité de Liaison des Géomètres Européens ont pu ainsi présenter leurs conclusions sur le potentiel de la technologie « blockchain » pour la conduite des transactions immobilières. Les résultats de leurs travaux sont disponibles au lien suivant : www.notaries-of-europe.eu/index.php?pageID=15101

M^e Gassen et M. Barbieri soulignent notamment que l'utilisation de la technologie « blockchain » soulève de graves problèmes de sécurité, favorise la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux.

LexisActu.fr

Vos news juridiques personnalisées en temps réel !



OFFRE DE LANCEMENT

25 %

de remise sur votre abonnement

jusqu'au 31/12/2017

Web / Tablette / Mobile

À découvrir dès maintenant !

boutique.lexisnexis.fr

LexisNexis - 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15 - 552 029 431 RCS Paris. - 16ALLMD052